



**ÉCOLE
DES MÉTIERS**
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance



RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE ACCUEIL - RÉCEPTION			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		<i>Autres candidats</i>	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Pratique professionnelle en français, anglais et langue vivante étrangère 2	U 1	5	CCF		ponctuel pratique et oral	50 min.
E2 - Étude d'une ou de situation(s) professionnelle(s) (a)	U 2	3	ponctuel écrit	3 heures	ponctuel écrit	3 heures
E3 - Évaluation des activités en milieu professionnel et communication	U 3	2	CCF		ponctuel oral	20 min.

(a) Étude de cas intégrant l'utilisation de logiciels standards (texteur, tableur, grapheur, PAO)

CCF : contrôle en cours de formation

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 08/06/1995).